

**FORET COMMUNALE
 DE
 MARTINCOURT**

236 ha 63 a

PREMIER AMENAGEMENT FORESTIER

2006 - 2021

Série unique

traitement : conversion en futaie irrégulière

Altitude	supérieure	300 m
	moyenne	250 m
	inférieure	220 m

Répartition des principales essences en début d'aménagement forestier	
Essences	% en surface couverte
Hêtre	33,9
Chênes	18,1
Feuillus précieux	13,5
Frêne	4,5
Autres feuillus	23,6
Résineux : Douglas	6,5
	100

Aménagement réalisé sans utilisation d'AIDAM

Rédacteur : Aude TESSIER, ingénieur forestier

- Sommaire -

0. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	7
0.1. DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET	7
0.2. SURFACE DE LA FORET	7
0.3. PROCES-VERBAUX DE DELIMITATION OU DE BORNAGE	8
0.4. PARCELLAIRE.....	8
1. ANALYSE DU MILIEU NATUREL	9
1.1. FACTEURS ECOLOGIQUES	9
1.2. HABITATS NATURELS	11
1.3. RICHESSES ECOLOGIQUES	11
1.4. FLORE	12
1.5. DESCRIPTION DES PEUPEMENTS FORESTIERS	13
1.6. PEUPEMENTS NATURELS ET SEMI-NATURELS.....	15
1.7. FAUNE SAUVAGE.....	16
1.8. RISQUES	16
2. ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX	17
2.1. PRODUCTION LIGNEUSE	17
2.2. AUTRES PRODUCTIONS.....	17
2.3. ACTIVITES CYNEGETIQUES.....	17
2.4. ACCUEIL DU PUBLIC	18
2.5. PAYSAGES.....	18
2.6. RICHESSES CULTURELLES	18
2.7. SUJETIONS DIVERSES, STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER.....	18
2.8. ACTIVITES PISCICOLES ET PASTORALES.....	19
3. GESTION PASSEE	21
3.1. TRAITEMENTS SYLVICOLES	21
3.2. TRAITEMENTS DES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL	23
3.3. ETATS DES LIMITES	23
3.4. ETATS DES EQUIPEMENTS ROUTIERS	23
3.5. ETATS DES AUTRES EQUIPEMENTS.....	24
4. SYNTHESES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX.....	25
4.1. EXPOSE CONCIS DES PROBLEMES POSES ET DES SOLUTIONS RETENUES	25
4.2. DEFINITION DES OBJECTIFS PRINCIPAUX - DIVISION DE LA FORET EN SERIES	26
4.3. DECISIONS FONDAMENTALES (RELATIVES A LA SERIE UNIQUE)	26
5. PROGRAMME D' ACTIONS	33
5.1. DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER	33
5.2. PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF A LA SERIE UNIQUE.....	33
5.3. AUTRES DISPOSITIONS GENERALES	42
6. BILAN ECONOMIQUE ET FINANCIER.....	43
6.1. RECOLTES	43
6.2. RECETTES	43
6.3. DEPENSES	44
6.4. BILAN PASSE ET FUTUR	44
7. ANNEXES ET CARTES	47

Présentation de l'aménagement

La gestion d'une forêt à long terme ne peut se concevoir sans un guide. Ce guide, pour les forêts relevant du régime forestier, s'appelle un aménagement. C'est ce document que vous avez entre les mains. Il fait le point sur l'état actuel de cette forêt et formalise les choix de gestion qui ont été faits avec vous en fonction des possibilités matérielles (peuplements forestiers, sols, écologie, paysage etc.) et de la nécessité d'une gestion patrimoniale.

L'aménagement forestier est donc l'occasion à un moment donné de faire le point de l'existant, d'examiner le passé de la forêt pour mieux comprendre son état actuel, et de rechercher la ou les meilleures solutions permettant de satisfaire le propriétaire... et nos successeurs.

Une fois le cap donné, il sera alors appliqué pendant toute sa durée de validité pour se rapprocher des objectifs précisés. Ceux-ci sont prévus au mieux, mais l'homme ne peut ni tout prévoir, ni se garantir contre tous les aléas. La tempête du 26 décembre 1999 en est un exemple dramatique.

En sachant que des événements incontrôlables peuvent remettre en cause de nombreuses décennies de mise en valeur... et le patrimoine du propriétaire, la démarche de l'aménagiste est donc d'anticiper les problèmes prévisibles à moyen ou à long terme, tout au moins ceux qui dépendent de nos choix d'aujourd'hui.

Pour cette forêt-ci, on peut résumer l'aménagement de la façon suivante :

La forêt communale de Martincourt s'étend sur 236,63 ha, au Nord de la région naturelle de Haye et des côtes de Moselle, au cœur du site de la « Petite Suisse Lorraine » très réputé. Ce massif forestier constitue un patrimoine très intéressant aussi bien sur un plan économique qu'écologique et paysager, qu'il s'agit avant tout de préserver et de valoriser.

Ce patrimoine forestier et écologique a d'ailleurs été agrandi sur l'initiative de la commune, par l'acquisition en 2002 du massif de St Germain, d'une centaine d'hectares, sur le versant opposé au bois Guyot.

L'aménagement forestier à venir d'une durée de 15 ans (2006 - 2021) aura comme objectifs principaux la recherche d'une production de bois d'œuvre de qualité et la protection des milieux et des paysages. Une attention très particulière sera portée à la conservation des milieux et des paysages, car ils sont ici particulièrement riches et diversifiés : site classé de la vallée de l'Esch, proposition de site NATURA 2000, proximité d'un château classé Monument Historique.

La conversion en futaie irrégulière entamée lors du précédent aménagement sera donc poursuivie pour assurer l'atteinte de ces objectifs, tout en évitant les sacrifices d'exploitabilité dans les peuplements fragilisés par la tempête.

Les rotations courtes (8 ans) de l'aménagement précédent sont conservées. Par contre, des prélèvements inférieurs à l'accroissement naturel sont préconisés, de manière à capitaliser les peuplements, souvent appauvris suite à la tempête.

Conséquence de la volonté de re-capitaliser la forêt, les récoltes s'orientent vers une baisse sensible, ce qui influe évidemment sur le niveau des recettes prévisionnelles, inférieures aux recettes passées. Le marché du Hêtre peu porteur actuellement ne fait qu'accentuer cette baisse des prévisions de recettes.

Les jeunes peuplements nécessitant encore des travaux bénéficieront des interventions nécessaires pour assurer leur développement, à l'intérieur d'un groupe de jeunesse (traitement régulier).

Le groupe de reconstitution (60ha) accueille les peuplements détruits par la tempête du 26/12/1999 : des travaux y seront nécessaires pour maîtriser la végétation concurrente, favoriser les tiges de qualité et surtout maintenir ou accroître la diversité des essences, facteur essentiel pour la stabilité des peuplements.

Les dépenses en matière de travaux augmentent nettement pour assurer cette reconstitution en quantité et en qualité. Les subventions acquises pour cette reconstitution couvrent cependant une proportion non négligeable des dépenses.

Des travaux sont nécessaires comme par le passé dans les deux groupes irréguliers, pour dégager les taches de semis et améliorer la qualité des gaules et des perches dans les cônes de régénération.

0. Renseignements généraux

0.1. Désignation et situation de la forêt

Nom et propriétaire de la forêt : commune de MARTINCOURT

Communes de situation : Martincourt et Domèvre en Haye

La forêt se décompose en 5 massifs, relativement compacts, de la façon suivante :

Massif	Parcelles	Surface (ha)
le Fagnet	28 à 32	22,08
Bois Givaux	23 à 27	22,84
Bois Guyot	1 à 22	72,36
Nanzéville	33 à 37	22,61
St Germain	41 à 51	96,74

Situation de la forêt, directive et orientation locale d'aménagement, organisation administrative de la gestion : Cf. première page (page de garde).

0.2. Surface de la forêt

	Surface	ha	a	ca
Surface à la date du dernier aménagement forestier	138	89		
Surface cadastrale actuelle	236	63	46	
Distractions du régime forestier	-			
Bénéficiaire du régime forestier	+ 96	74		
Surface arrondie à l'are pour l'exposé du présent aménagement	236	63		
Espaces non forestiers :				
Emprise EDF	2	45		
Oléoduc	1	67		
Surface destinée à la culture forestière arrondie à l'are (surface réduite)	232	52		

La répartition des surfaces par territoire communal est la suivante :

Arrondissement	Canton	Commune	Contenance		
			ha	a	ca
		Martincourt	235	89	
		Domèvre en Haye	0	74	
		Surface totale	236	63	

Les calculs ultérieurs seront effectués à partir de la surface réduite, soit **232,5 ha**.

Le détail des parcelles cadastrales qui constituent la forêt figure en annexe.

0.3. Procès-verbaux de délimitation ou de bornage

Il existe un procès-verbal de délimitation et de bornage en date du 25 février 1771.

0.4. Parcellaire

Le parcellaire forestier établi en 1994 a été conservé pour le bois Guyot et le massif de St Jean. Il a été modifié pour intégrer les parcelles du massif de St Germain, propriété de la commune depuis 2003 : il a été choisi de numéroter ce massif à partir de 41 pour mieux identifier le canton à partir du numéro de parcelle, bien que cela induise une numérotation discontinue (37 à 41). Le nouveau parcellaire de St Germain s'appuie essentiellement sur les chemins existants et sur le relief naturel, ainsi que sur l'ancien parcellaire du plan simple de gestion.

Les sous parcelles sont codifiées de la manière suivante :

r	Régénération
t	Reconstitution
i	Irrégulier
a, b	Amélioration
j	Jeunesse

1. Analyse du milieu naturel

1.1. Facteurs écologiques

1.1.1. Topographie et hydrographie

Altitude de la forêt : cf. page de garde

Le relief et les expositions des versants, l'hydrographie sont donnés par la carte de situation annexée.

La forêt se caractérise par de nombreuses situations de pentes, souvent assez fortes, créant par là-même des situations de vallons encaissés froids, particulièrement intéressants d'un point de vue écologique.

Aucun cours d'eau permanent ne traverse la forêt communale. Par contre, le ruisseau de l'Esch est limitrophe à la forêt, au niveau du bois St Germain. Par ailleurs, les fonds de vallons sont parfois parcourus par des ruisseaux temporaires : ces fonds de vallon relativement encaissés constituent des micro-stations climatiques.

1.1.2. Climat (Cf. la DOLAM pour des détails plus précis.)

Climat lorrain de type continental, sous influence océanique : hiver parfois rude, été chaud, précipitations fréquentes. Gelées tardives habituelles.

Accidents météorologiques ayant marqué la forêt : la tempête du 26 décembre 1999 a fortement touché toute la forêt.

1.1.3. Géologie, pédologie, synthèse des facteurs écologiques (stations)

<p><i>Les stations sont des unités qui correspondent à des endroits où règne une certaine homogénéité au niveau du sol, de la flore et bien sûr du climat. Leur reconnaissance est très utile : certaines stations sont rares et hébergent une flore particulière, mais surtout cela permet de favoriser les essences les mieux adaptées aux conditions locales.</i></p>
--

La définition des stations forestières repose sur le catalogue des stations Plateaux calcaires de Lorraine et sur les Directives et Orientations Locales d'Aménagement (DOLAM) Plateaux calcaires 1999. On y trouve les renseignements plus précis sur la pédologie.

Stations forestières, pédologie, meilleures potentialités (Cf. carte des stations forestières) :

Code	Station ou groupe stationnel	Surface		Essences les mieux adaptées (mettre la principale en premier)
		ha	%	
PX	Hêtraie-chênaie xérophile (1) de plateau	1,4	1	Hêtre – Alisiers, Charme
PMX	Hêtraie-chênaie mésoxérophile de plateau	28,5	12	Hêtre – Alisiers, Charme, Tilleul
	Anciennes carrières : stations équivalentes au PMX	6,3	3	
PM	Hêtraie-chênaie mésophile (1) de plateau	59,2	25	Hêtre – Alisier torminal, Erable sycomore
PN	Hêtraie-chênaie neutrophile de plateau	15,8	7	Hêtre – Chêne sessile, Fruitières, Erable sycomore, Alisier torminal
PMA	Hêtraie-chênaie mésoacidiphile de plateau	12,4	5	Chêne sessile ; Hêtre – Erable sycomore, Fruitières, Alisier torminal, Frêne
VTE	Tillaie-érablaie à scolopendre	0,4		Erable sycomore – Tilleul, Erable plane, Frêne, Orme de montagne
VNE	Hêtraie de versant Nord	15,8	7	Hêtre – Erable sycomore et plane, Tilleul, Orme de montagne
VM	Hêtraie de versant mésophile	10,5	5	Hêtre – Erable sycomore, Alisier torminal, Merisier
VMX	Hêtraie de versant méso-xérophile	63,9	27	Hêtre – Erable sycomore, Alisiers torminal et blanc, Charme
VS	Hêtraie-Chênaie de versant Sud	10,5	5	Hêtre – Alisiers, Charme
BV	Hêtraie de bas de versant	4,5	2	Hêtre, Frêne, Erables – Chênes, Merisier
FEV	Frênaie-Erablaie de fond de vallon	1,6	1	Frêne, Erable sycomore – Merisier, Chêne pédonculé
AFR	Aulnaie-frênaie de bord de ruisseau	1,8	1	Frêne, Aulne glutineux – Erable sycomore
		232,5	100	

Le niveau de fertilité sur l'ensemble de la forêt est moyen. Il est globalement plus élevé sur le massif de St Germain, avec des sols plus profonds et une exposition Nord plus favorable.

Par contre, la forêt communale présente la particularité d'avoir quasiment tous les types de stations sur plateaux calcaires, avec une grande diversité dans les expositions et dans les situations de plateaux.

Au sein même des parcelles, la fertilité des stations varie fortement, avec des changements parfois de l'ordre de la dizaine de mètres.

Cette variabilité se trouve encore accentuée par les activités passées : exploitation du calcaire dans les carrières, terrasses de cultures, occupation militaire (bois St Germain).

(1) Terme	Définition
Xérophile	Relatif à un milieu sec
Mésophile	Conditions moyennes de sécheresse-humidité

1.2. Habitats naturels

La plupart des habitats forestiers de Lorraine sont d'intérêt communautaire.

La forêt communale de Martincourt est en plus concernée par deux habitats naturels d'intérêt communautaire prioritaire, à savoir :

- la Tillaie-Erabraie à scolopendre, en parcelles 41 et 49,
- l'Aulnaie-frênaie de bord de ruisseau, en parcelles 48 et 49.

De plus, les stations de frênaie-érabraie de fond de vallon et de hêtraie de versant Sud, bien que non prioritaires, sont d'un grand intérêt écologique. Il s'agit de zones fragiles, qu'il s'agit de préserver autant que possible.

1.3. Richesses écologiques

La forêt communale de Martincourt est concernée par plusieurs types de mesures d'intérêt environnemental.

Mesures	Dénomination	Intérêt	localisation	Surface (ha)
ZNIEFF type I	Vallon au Nord de St Jean – Martincourt	Hêtraie-érablière à ail, Hêtraie à dentaire, frênaie à ail et à aconit jaune (cf Vau de Chatel) espèces montagnardes site karstique et présence de sources carbonatées	Parcelles 28 à 32 (parties)	119
ZNIEFF type I	Esch	Cours d'eau Peuplements alluviaux Présence du cincle plongeur	Nord parcelles 41, 48 à 51	213
NATURA 2000	Vallée de l'Esch, prairies et côtes calcaires, vallons forestiers froids	Présence d'espèces montagnardes en vallons froids	St Jean et St Germain	
Espaces Naturels Sensibles (ENS)	Tillaie-Erabraie à scolopendre	Eboulis rocheux, présence de scolopendre	Parcelle 49	
Espaces Naturels Remarquables (ENR)	Vallons au Nord de St Jean	Occupation humaine ancienne : éperon barré protohistorique, prieuré médiéval en ruines, ancien moulin Gouffre de Grimo-Santé Frênaie-Erabraie en vallons étroits		130
Site classé	Site de la vallée de l'Esch	vallée pittoresque de la « petite Suisse lorraine »		264

Les différentes fiches techniques de ces sites remarquables sont annexées en fin d'aménagement.

L'étude préalable à la rédaction d'un document d'objectifs (PNRL-2004) sur la vallée de l'Esch signale un bon état de conservation des différents habitats forestiers sur la forêt de Martincourt.

Les études préliminaires à la rédaction de ce document (prévue pour 2007) font apparaître trois types d'habitats forestiers dans le vallon de St Jean : hêtraie-chênaie à Aspérule et Mélique (CB 41.13), fond de vallon froid (CB 41.24) et hêtraie à tilleul calcaricole d'ubac (CB 41.13). Carte des habitats élaborée par le PNRL en annexe.

Le vallon présente surtout un grand intérêt en tant que site de reproduction de la salamandre tachetée, site à protéger.

Enfin, une subvention du Conseil Général au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) a été accordée pour l'acquisition du bois St Germain, sur les zones de Tillaie- Erablaie : des mesures de gestion pour la préservation de ces zones sensibles ont donc été expressément exigées par le Conseil Général.

1.4. Flore

La forêt abrite plusieurs espèces végétales remarquables connues :

- la fougère scolopendre (ou « langue de Cerf »)
- Aconit tue-loup,
- Corydale,
- Cardamine,
- Actée en épi.

La carte de localisation précise de ces espèces par le PNRL en juin 2006 n'est pas jointe dans l'aménagement, mais sera intégrée au sommier de la forêt.

La répartition actuelle des essences forestières est indiquée en page de couverture.

Commentaires sur les essences en place :

Le mélange d'essences est très élevé sur l'ensemble de la forêt et à tous les stades de peuplement : régénération ou peuplements adultes. Le Hêtre, essence la plus adaptée sur l'ensemble de la forêt, est effectivement l'essence la plus représentée.

Le Charme prend une place très importante, après être passé du sous-étage à l'étage dominant. L'aménagement de 1994 soulignait déjà cette place trop développée du Charme par rapport à d'autres essences potentiellement plus intéressantes.

Le Chêne est souvent peu à sa place sur le massif de St Jean, alors qu'il trouve de très bonnes conditions plutôt sur le plateau du massif de St Germain (notamment parcelles 43, 44, 47) et sur le canton de Nanzéville (parcelles 33, 36).

1.5. Description des peuplements forestiers

1.5.1. Etat général suite à la tempête

Une surface de 63 ha a été relevée au GPS comme ayant été rasée suite à la tempête du 26/12/1999, ce qui représente 27% de la surface totale. Les dégâts concernent particulièrement le bois Guyot, le canton de Nanzéville et le bois de St Germain.

Des dégâts plus diffus, essentiellement sur le bois Fagnet, d'une surface inférieure à 1ha d'un seul tenant, n'ont pas été relevés au GPS. Il faut bien noter que les peuplements restants sont mités et donc très fragilisés : cf. carte de durée de survie du Hêtre.

1.5.2. Description des peuplements

La définition des types de peuplements repose sur la typologie des peuplements "plateaux calcaires de Lorraine 2004".

Des placettes permanentes ont été installées en 2004 sur le massif de St Germain, à la densité de 1 point/ha. Une description très fine des arbres a été effectuée sur ces placettes, notamment la qualité apparente, l'état sanitaire, le développement des houppiers.

Le reste de la forêt a été décrit par un inventaire relascopique (1), selon un échantillonnage d'une densité de 2 points/ha en 2005. Les jeunes peuplements et les zones rasées ont été décrites à l'avancement.

Les types de peuplements rencontrés sont les suivants :

Code	Description	Surface (ha)	% surface
PAU	Peuplements pauvres	21,6	9
CLA	Peuplements clairs	12,5	5
CRO	Peuplements en croissance active	84,8	36
MAT	Peuplement en maturation	31,0	13
MURp	Peuplements mûrs, pauvres en perches et petits bois d'avenir	3,1	1
IRR	Peuplements irréguliers	0,8	0
JP1b	Jeunes peuplements [0,5-3m], issus de la tempête	59,3	27
JP1b	Jeunes peuplements [0,5-3m]	0,6	0
JP2a	Jeunes peuplements [3-6m]	1,6	1
JP2b	Jeunes peuplements [6-12m]	2,3	1
		232,5	100

Répartition des divers types de peuplements : voir le tableau de répartition des peuplements par parcelle en annexe, ainsi que la carte des peuplements.

(1) Terme	Définition
Inventaire relascopique	Mesure de la surface terrière d'un peuplement à l'aide d'un outil, le relascopie, généralement par essence et classe de diamètre
Surface terrière	Surface de la section du tronc d'un arbre à 1,30m du sol, exprimée en m ² . Manière alternative de mesurer le capital sur pied (par rapport au volume). Abréviation dans le texte : G

Commentaires :

L'analyse des peuplements (proportion par catégories de bois, capital, richesse en perches d'avenir...) fait ressortir les éléments suivants :

* la forêt communale est **riche en bois de dimensions moyennes** (bois moyens, diamètre de 32,5 à 47,5 cm) répartis sur l'ensemble du massif. Suite à la tempête, la forêt se retrouve relativement démunie en Gros Bois. Le massif de St Germain apparaît plutôt pauvre en Petit Bois, contrairement au reste de la forêt communale.

* la présence de perches d'avenir de qualité est assez élevée : 25% des placettes décrites sont riches en perches. Les principales essences concernées sont les suivantes : Alisier torminal et blanc, Erable sycomore et champêtre.

* 80% de la surface est occupée par des peuplements de surface terrière (G) inférieure à 15 m²/ha : les peuplements sont peu denses sur la forêt, ce qui aura une forte influence sur les récoltes possibles si l'on ne veut pas décapitaliser la forêt.

* si l'on rajoute le taillis, la surface terrière (G) augmente nettement, en particulier sur le bois Guyot et le massif de St Jean : on atteint alors 60% de la surface qui dépasse les 15 m²/ha.

* cette concurrence du taillis est localement trop forte pour que les houppiers se développent correctement, quelle que soit la classe de diamètre concernée. Cette sur-présence du taillis était déjà signalé dans l'aménagement de 1994.

* 27% de la surface a été rasée suite à la tempête du 26/12/1999 et se trouve maintenant en phase de reconstitution. Des semis de Hêtre, Erable sycomore, Merisier ... s'installent, en quantité globalement suffisante pour que les surfaces soient considérées comme régénérées. La dynamique naturelle s'est bien exprimée, même s'il faut notamment maîtriser la concurrence de la clématite.

* l'état sanitaire des peuplements est moyen dans l'ensemble, car les peuplements feuillus ont été fragilisés par la tempête, notamment les tiges de Hêtre.

* peuplements mitraillés : à part les parcelles de Nanzéville (33 à 37), peu mitraillées, le reste de la forêt est considéré moyennement mitraillé. Par ailleurs, le PSG sur St Germain indique que la mitraille (1914-1918) a été purgée entre les deux guerres.

1.5.3. Résultats particuliers sur St Germain (placettes permanentes)

* la qualité grume de chaque tige (observée sur les qualités extérieures) a été notée, ce qui permet de connaître les parcelles où la qualité est la plus présente.

- Chêne de qualité en parcelle 43
- Hêtre de qualité en parcelles 42, 43, 46, 50
- Feuillus précieux de qualité sur toutes les parcelles quasiment, sauf en 48, 49 et 51.

* pour juger de l'importance de la concurrence subie par les tiges, l'état des houppiers avait été noté : équilibré, déséquilibré ou étriqué. Les houppiers de Hêtre apparaissaient globalement équilibrés, tandis que les houppiers des feuillus précieux étaient souvent étriqués ou déséquilibrés, signe d'une forte compétition, notamment avec le taillis, et peut-être d'un manque de travail à leur profit.

* l'état sanitaire des feuillus précieux est satisfaisant sur tout le massif, ainsi que pour le Chêne. Par contre, il est parfois préoccupant pour le Hêtre dans les parcelles 42, 43, 46 et 50.

Conclusion : ces trois descripteurs permettront de cibler les parcelles où les interventions sylvicoles sont les plus urgentes.

1.5.4. Historique des plantations en parcelles 41 à 51, extrait du PSG (1993-2003)

Une copie complète de la description des peuplements du PSG est donnée à toutes fins utiles en annexe.

* parcelle 44 : Hêtres issus de plantation sur « billons de culture » ; au Nord, plantation d'Épicéas installés en 1965, compléments de Douglas, rasée par la tempête 1999.

* parcelle 43 : peuplement feuillu installé sous Pins noirs, extraits en 1983.

* parcelle 45 : plantation de Douglas installée en 1979 (25 ans)

* parcelle 47p : plantations d'Épicéa (50 ans) et Douglas (30 ans), rasée par la tempête 1999

Conclusions sur les peuplements :

La forêt communale de Martincourt est très diversifiée en essences, à tous les stades de peuplements : il s'agit d'une richesse à préserver. La forêt est actuellement déficitaire en gros bois et en petits bois ; par contre, des perches ont pu s'installer. En les favorisant, par exemple au détriment du taillis qui occupe une place très importante, on pourrait augmenter la part des petits bois d'avenir. La part des Gros bois devrait augmenter assez facilement en améliorant les bois moyens en place. Dans les zones où le Charme prédomine, il faudra sans doute chercher momentanément à valoriser les tiges de plus belle qualité, en attendant une régénération d'essence plus appropriée à la station.

1.6. Peuplements naturels et semi-naturels

Tableau : surface des peuplements naturels

Synthèse	Non semi-naturel	Semi-naturel	Total
Surface (ha)	15,1	217,4	232,5
Proportion (%)	6	94	100

Précisions : Les 4,1 ha de concessions diverses (EDF, Trap-Hill) ne sont bien sûr pas décrits selon ce critère de naturalité. Les plantations résineuses constituent les peuplements non semi-naturels (peuplements artificiels d'essences non indigènes), le reste de la forêt (conversion en futaie) constitue les peuplements semi-naturels.

Cf. en annexe la carte des peuplements naturels.

1.7. Faune sauvage

Parmi le grand gibier, le chevreuil est présent, le sanglier occasionnel et le cerf absent ou rare.

Les petits vertébrés habituels de Lorraine sont présents : renard, blaireau, autres petits mammifères (martre, hérisson, écureuil...), micro-mammifères (mulots, musaraignes...), oiseaux (buse, pics, geai...).

Les niveaux de population de ces animaux sont en adéquation avec le milieu forestier, sauf le chevreuil dont la densité est encore trop forte et risque de compromettre une reconstitution diversifiée en essences.

L'état sanitaire connu de ces populations est normal.

Dans le vallon de St Jean, on signale la présence d'un grand nombre d'odonates (libellules) ainsi que de batraciens : dans l'aménagement précédent, une forte présence de salamandre tachetée dans le gouffre de Grimo-Santé était ainsi répertoriée.

1.8. Risques

Le milieu n'est pas particulièrement sujet à des risques naturels d'ordre physique.

Les risques d'incendie sont faibles.

2. Analyse des besoins économiques et sociaux

2.1. Production ligneuse

Essence	Catégorie / qualité	Prix moyen bois façonné 2003- 2005 (euros/m ³)
Hêtre	C+	35
Chêne	C+	65
Feuillus précieux	C+	90

L'affouage vrai n'est plus pratiqué mais le bois de chauffage est vendu sous la forme de cession de menus produits. Le besoin en bois de feu représente un volume assez important pour la commune : on peut estimer ce besoin à 300 stères par an pour les années à venir.

Habituellement, la commune paie le façonnage des grumes et les houppiers sont cédés aux habitants en bois de feu. Les habitants de la commune sont en effet très impliqués dans la gestion de leur forêt et pratiquent une exploitation très soignée : la commune ne souhaite donc pas pour l'instant évoluer vers un mode de vente sur pied de ses bois.

Si le volume annuel était supérieur aux besoins de la commune, la commune souhaite s'orienter vers un système de vente amiable des bois, pour s'assurer de la qualité de l'exploitation pratiquée.

2.2. Autres productions

Il n'y a pas de droit d'usage particulier sur la forêt.

Tableau des concessions :

Nom de la société	nature	début	observation
EDF SARL TRAPIL	ligne elec 380 kV canalisation hydrocarbure	01/01/66 27/12/62	redevance initiale redevance initiale de 568FF en 1966

Ces concessions ne donnent pas lieu à des rétributions annuelles et ont été établies pour la durée d'exploitation de ces lignes.

2.3. Activités cynégétiques

La chasse s'exerce dans le cadre de l'ACCA communale. Le montant de la location est de l'ordre de 3 750 €/an pour l'ensemble de la forêt : le bail, en date de l'année 1979, est reconduit tacitement chaque année. Un avenant a été rédigé en 2003 pour tenir compte de l'intégration du massif de St Germain.

En 2000, 23 bracelets de chevreuil étaient attribués au plan de chasse : ce nombre atteint 31 en 2005, pour faire face à la pression d'abrutissement du chevreuil sur les semis. Le taux habituel de réalisation est de 90%.

2.4. Accueil du public

La forêt est globalement très fréquentée, du fait de l'attractivité du site de la « petite Suisse lorraine », très réputé : la situation topographique du village représente un fort attrait touristique (d'où le classement de tout le site). Par ailleurs, le passage du GR5 attire un grand nombre de randonneurs.

Le ruisseau de l'Esch attire de son côté un public spécifique de pêcheurs, du fait de son classement en première catégorie (eaux d'excellente qualité).

Le gouffre de Grimausauté, dans le massif de St Jean (cf carte des éléments remarquables), est surtout fréquenté par les écoles de spéléologie, plutôt les week-ends. Il existe une convention entre la commune et la Fédération Française de Spéléologie (1997), qui permet à cette dernière d'accéder librement aux grottes et gouffres de la forêt communale. Cette autorisation, valable pour 3 ans, est renouvelable par tacite reconduction. Des panneaux et une main courante ont été mis en place suite à la signature de cette convention.

2.5. Paysages

La situation géographique et topographique des différents massifs induisent des sensibilités paysagères très élevées. Elles sont répertoriées sur la carte des sensibilités paysagères en annexe.

Cette carte intègre le classement du site de la vallée de l'Esch (site n°108, loi du 02/06/1930, arrêté du 11/03/1998), intégré au cœur d'une vallée dont les versants alentours sont très beaux.

Il faut aussi noter la présence du Château de Pierrefort classé en Monument Historique (en 1862, n° de notice PA00106091) en limite de la forêt communale, au niveau du massif de St Germain. Même si le massif est peu concerné (parcelles 47 et 48) par le périmètre de co-visibilité de 500m, il est évident que la gestion forestière dans les alentours devra être très soucieuse de préserver un cadre paysager de qualité par rapport à ce château.

2.6. Richesses culturelles

La forêt communale de Martincourt et ses environs sont riches en vestiges historiques et archéologiques : moulins, terrasses, sites de ferriers, éperons barrés et le Château de Pierrefort. Tous ces vestiges sont largement détaillés en annexe 2 (étude de F STEINBACH, chargé de mission patrimoine historique, ONF – DT Lorraine).

Ces richesses culturelles devront être préservées autant que possible dans le cadre de la gestion forestière courante, notamment au moment des exploitations.

2.7. Sujétions diverses, statuts et règlements pour la protection du milieu se superposant au régime forestier

Les parcelles 28 à 32, 26 et 27 parties sont concernées par un périmètre de protection de captage d'eau rapproché. Les parcelles 23 à 27 parties sont concernées par un périmètre de protection de captage d'eau éloigné. Ces périmètres sont reportés sur la carte des sensibilités écologiques en annexe.

Dans le périmètre rapproché, sont notamment interdits : l'exploitation de carrières, le dépôt d'ordures ménagères ou de tous produits susceptibles d'altérer la qualité de l'eau, l'épandage de lisiers.

Au sein des périmètres éloignés, toutes ces pratiques sont réglementées.

La forêt est incluse dans le Parc Naturel Régional de Lorraine.

A l'exception du bois de Nanzéville, toute la forêt communale fait partie intégrante du site classé de la vallée de l'Esch. Ce classement fait obligation de maintenir pérennes les qualités qui font l'identité du site, espace bâti ou naturel. L'effet du classement suit les terrains concernés, en quelque main qu'ils passent (cf. §5.2.6).

10 ha dans le bois St Germain ont été subventionnés par le Conseil Général sur des crédits « Espaces Naturels Sensibles » (ENS) et sont ainsi soumis à des contraintes de gestion à ce titre.

A l'entrée du massif de St Germain se trouve un monument historique, le Château de Pierrefort, créé au début du XIV siècle et classé MH en 1862. Les parcelles 47 et 48 se trouvent dans la limite du périmètre de co-visibilité des 500 m du monument (cf. §5.2.6).

Ces trois dispositions réglementaires pèsent lourdement sur la gestion forestière : le classement représente la plus grosse contrainte, puisqu'elle concerne quasiment toute la forêt communale, en recouvrant les deux autres.

2.8. Activités piscicoles et pastorales

La forêt communale n'est pas directement concernée par la pêche : la proximité immédiate du cours d'eau de l'Esch aura cependant une influence directe sur la gestion (loi sur l'eau).

3. Gestion passée

3.1. Traitements sylvicoles

3.1.1. Traitements antérieurs

La connaissance des aménagements et traitements antérieurs permet de mieux comprendre l'état actuel de la forêt.

Période d'application	Nature de l'acte	Surface concernée (ha)	Traitements appliqués
1945 1970	Règlement d'exploitation Règlement d'exploitation	Martincourt St Jean	Taillis sous futaie Taillis sous futaie
1994-2008	Aménagement, non approuvé	139,75	Conversion en futaie irrégulière pied par pied
04/04/03	Acquisition par la commune du bois St Germain	96,74	
08/09/03	Soumission au régime forestier	96,74	

L'aménagement de 1994 est un peu particulier : il a en effet servi de support aux élèves ingénieurs de l'ENGREF pour une rédaction d'aménagement. L'aménagement a été rédigé en futaie irrégulière pied par pied mais n'a pas été approuvé officiellement.

3.1.2. Dernier aménagement forestier (suivi jusqu'au 26/12/1999)

Le dernier aménagement forestier est celui qui vient d'arriver à échéance. Il est intéressant de comparer ce qui était prévu à l'époque et ce qui a été réalisé. En effet, le gestionnaire suit l'aménagement prévu mais s'adapte néanmoins au mieux à l'évolution des peuplements et des besoins. Des divergences sont donc possibles.

3.1.2.1. Caractéristiques du dernier aménagement forestier

Durée d'application prévue de l'aménagement : 1994-2008

Traitement méthode	Surface à Régénérer (ha)	Parcelles à régénérer	Prévisions de récoltes (en m ³ commerciaux / an)			
			Régé.	Amel.	Irrégulier	Total
Conversion en futaie irrégulière					650	650
					650	650

Le bilan réalisé en 1994 sur la base des coupes du règlement d'exploitation parlait de récolte moyenne de l'ordre de 1,3 m³/ha/an, ce qui était bien sûr trop faible. En 1994, l'aménagement prévoyait donc d'augmenter les récoltes au niveau de l'accroissement naturel, soit 4,6 m³/ha/an. Il était demandé de maintenir le capital dans les réserves et de diminuer celui du taillis de moitié (notamment le Charme).

Possibilité réserves : 340 m³/an et possibilité taillis : 310 m³/an

Rotation : 7 ans

Durée d'application prévue du plan simple de gestion (bois Saint Germain) : 1993-2003

Eclaircies tous les dix ans dans les feuillus ; éclaircies résineuses tous les 5 ans.
 Possibilité amélioration : 11,14 ha/an
 Possibilité régénération : 0,24 ha/an.

3.1.2.2. Application de l'aménagement forestier (suivi jusqu'au 26/12/1999)

Durée de l'application effective de l'aménagement : 1994-1999

Volumes récoltés (en m ³ commerciaux / an)				
Régé.	Amél.	Irrégulier	Total	Dont produit accidentels
		531	531	206
		100	100	39
%	%	%	%	%

Soit 3,7 m³/ha/an. Les préconisations de l'aménagement de 1994 semblent avoir été suivies, bien que la part important de produits accidentels ne permette pas de l'affirmer complètement.

Les informations sur l'application du plan simple de gestion sur le Bois St Germain n'ont pas pu être récupérées.

3.1.3. Bilan des exploitations liées à la tempête

Pour l'ensemble de la forêt (Bois St Germain exclus), le volume de chablis atteint environ 6 700 m³, soit 43 m³/ha sur l'ensemble de la forêt : ce volume correspond à 10 années de prévisions de récolte.

Ces chablis ont induit une recette totale de 70 700 euros constants 2005 (421 000 francs en 2000).

3.1.4. Bilan des exploitations depuis la tempête

Depuis la tempête, les exploitations classiques n'ont pas vraiment repris sur le massif « originel ».

Les martelages ont par contre repris en 2004 sur le Bois St Germain, dans la parcelle 42, en particulier pour assurer les besoins en bois de chauffage.

3.1.5. Répartition et avancement des surfaces régénérées par essence

Le suivi de la régénération est important : il s'agit d'éviter que la forêt ne vieillisse petit à petit en veillant à ce que suffisamment de jeunes peuplements prennent le relais, ou inversement.

L'aménagement était rédigé en futaie irrégulière : aucune parcelle n'a donc été ouverte en régénération. La régénération est présente de manière diffuse sur toute la forêt, à divers stades : la commune a investi chaque année depuis 1994 en travaux de dégagements pour cette régénération diffuse.

Les seules parcelles ouvertes sont celles où la tempête du 26/12/1999 a rasé les peuplements : la régénération y est considérée acquise (jeunes peuplements de 0,5 à 3m).

Sur le massif de St Germain, les descriptions des sous-placettes montrent que 46% d'entre elles sont considérées régénérées, avec des semis de plus de 50cm de hauteur. De plus, 95% des sous-placettes comportent au moins un semis. Ces deux taux très élevés démontrent une très bonne dynamique naturelle sur ce massif, avec un réservoir de semis très suffisant pour gérer la forêt en irrégulier.

Dans ces cônes de régénération, quatre essences dominent : Hêtre, Chêne sessile, Frêne et Erable sycomore. La diversité y est plus large encore grande, puisque l'on retrouve treize essences différentes dans les semis. Cette variété doit être valorisée au maximum au moment des travaux, si l'on veut la retrouver au stade perche et petit bois.

3.1.5.1. Conclusion sur l'application de l'aménagement

L'aménagement de 1994, bien que non approuvé à l'époque, a été suivi par la commune : le programme de coupes a été bien respecté et les travaux dans la régénération ont été financés.

3.2. Traitements des autres éléments du milieu naturel

Aucune mesure particulière n'avait été prévue dans l'aménagement précédent, le traitement en futaie irrégulière garantissant la préservation des paysages et des milieux naturels.

3.3. Etats des limites

Désignation	Longueur (km)
Limites matérialisées ou bornées	21,215
Limites naturelles ou assimilées	
Tronçons litigieux à border, reborder ou matérialiser	1,451
TOTAL	22,666

Commentaire : les tronçons identifiés « litigieux » sont simplement à ré-ouvrir, les bornes sont toujours présentes. Cf. carte du parcellaire et des limites.

3.4. Etats des équipements routiers

	Réseau du domaine public (km)	Réseau du domaine privé (km)	Longueur totale (km)
Routes revêtues		0,381	
Routes empierrées		0,681	
Routes en terrain naturel		1,516	
Pistes		0,928	

Longueur totale des routes : 2,578 km
soit : 1,08 km/100 ha

L'état du réseau routier est globalement satisfaisant.

* Massif de St Jean : un chemin empierré dessert ce massif, mais il n'est pas en assez bon état pour supporter le passage de camions grumiers. De plus, il traverse des bois particuliers. Une place de dépôt en commun avec la commune de Mamey au bout de ce chemin améliorerait la situation.

* canton de Nanzéville : la sortie des bois se fait actuellement par la forêt domaniale de Puvenelle. Il n'y a pas d'amélioration à apporter dans l'immédiat, compte-tenu du faible volume exploitable sur la durée de l'aménagement.

* bois Guyot : le débardage des bois est actuellement très long jusqu'à la place de dépôt près de la parcelle 17. Une amélioration devra être cherchée à l'avenir, peut-être en cofinancement avec la commune de Gézoncourt.

* bois St Germain : des travaux ont eu lieu en 2005 (avec subvention Etat-Europe) pour améliorer la desserte du massif. Il resterait une amélioration à apporter, au niveau de la parcelle 41, en commun avec le propriétaire privé riverain.

Conclusion sur la desserte : les longueurs de débardage sont souvent élevées. Associées à des conditions d'exploitation difficiles dans les pentes, elles ont une influence non négligeable sur la valeur finale des bois qui sortent de la forêt.

3.5. Etats des autres équipements

Equipements destinés à l'observation ou à la recherche :

installation en 2004 de placettes typologiques par le département Recherche et Développement de l'ONF, en parcelles 43. Placettes de démonstration pour la typologie de peuplements Plateaux calcaires de Lorraine (2004).

Pour mémoire :

Equipements cynégétiques : néant

Equipements d'accueil du public : néant

Equipements piscicoles : néant.

Equipements pastoraux : néant.

Equipements contre les risques naturels : néant.

Equipements de protection contre les risques d'incendie : néant.

Equipements divers : néant.

4. Synthèses : objectifs, zonages, principaux choix

Durée d'application de l'aménagement forestier : 16 ans, de 2006 à 2021

4.1. Exposé concis des problèmes posés et des solutions retenues

Thème	Problèmes	Solutions
Sylviculture	Dégâts importants suite à la tempête du 26/12/1999 : 27% de la surface	Travaux de reconstitution à engager, de préférence par régénération naturelle : dépenses importantes presque couvertes par les subventions attribuées en 2005. Ne pas chercher à ouvrir de nouvelles régénérations
	Etat sanitaire des hêtres souvent limite	En fonction du marché et de leur qualité, soit les vendre, soit les marquer en bois de feu pour la commune
	Capital sur pied des réserves relativement faible	Limiter les prélèvements dans les réserves pour que leur volume augmente
	Charme, et globalement ancien sous-étage, actuellement très concurrentiel pour les réserves	Diminuer plutôt la part du taillis et du sous-étage, ce qui permet d'améliorer la croissance des réserves, de détourner les tiges d'avenir et d'assurer un besoin en bois de feu pour les habitants
	Demande locale en bois de chauffage importante	
	Présence de bois de qualité, toutes essences confondues, particulièrement sur le massif St Germain	Récolter les bois mûrs de qualité qui risqueraient de se dégrader Améliorer les bois moyens de qualité, en choisissant les essences les mieux adaptées
	Mélange d'essences très important, sur tous les massifs Stations très variées, en mosaïque Fertilité variable selon les massifs	Favoriser ce mélange d'essences, en s'appuyant sur la diversité des stations à l'intérieur même de chaque parcelle
Paysage et accueil du public	Sensibilités paysagères très fortes, accentuées par la fréquentation du site : GR5 et petite Suisse lorraine	Eviter des coupes rases de grande ampleur Préférer un traitement irrégulier (ENS, NATURA 2000)

Thème	Problèmes	Solutions
Environnement	Forêt très riche en zones de grand intérêt écologique : - ZNIEFF et NATURA 2000 - Subventions ENS du Conseil Général - Aulnaie-frênaie et loi sur l'eau - Périmètres de protection de captage Contraintes réglementaires fortes sur ces zones	Objectif de protection sur l'ensemble de la forêt : - se mettre en cohérence avec les orientations du document d'objectif NATURA 2000 (rédaction 2007) - respecter les conditions de gestion énoncées par le Conseil Général sur les zones subventionnées - respecter la loi sur l'eau (§5) lors des exploitations - choisir autant que possible les ventes à l'amiable pour maîtriser la qualité de l'exploitation
Richesses culturelles	Château de Pierrefort à proximité de la forêt recensé en Monument historique : contraintes réglementaires fortes Nombreux vestiges : gallo-romains, médiévaux, contemporains (guerre 14-18) Site classé de la vallée de l'Esch : contrainte réglementaire la plus forte	Respecter les demandes de l'Inspecteur des Bâtiments de France Préservation des vestiges au moment des actions forestières : coupes, travaux (cloisonnements) Veiller à ce que les exploitations soient très soignées et respectueuses de l'environnement et du paysage : faire le maximum en régie et étudier une solution de vente à l'amiable pour toute la forêt

4.2. Définition des objectifs principaux - Division de la forêt en séries

La forêt formera une série unique. Elle aura un objectif de production de bois, de protection écologique et de protection des paysages.

4.3. Décisions fondamentales (relatives à la série unique)

4.3.1. Modes de traitement

L'aménagement rédigé en 1994 prévoyait une conversion en futaie irrégulière, pour tous les arguments écologiques, stationnels et historiques. L'acquisition du massif de St Germain ne fait que renforcer ces arguments.

Cette conversion et transformation en futaie irrégulière par bouquets et par pied d'arbre sera donc poursuivie durant ce nouvel aménagement.

Toutefois, l'ensemble des parcelles à reconstituer suite à la tempête sera traité en futaie régulière, sans que cela justifie la création d'une série.

4.3.2. Essences objectif et critères d'exploitabilité

4.3.2.1. Essences objectifs

Pour une station ou un groupe stationnel, il est fréquent que plusieurs essences puissent convenir. Il est utile, parmi toutes celles-ci, de déterminer celle que l'on souhaite favoriser : on l'appelle alors "essence objectif". Ceci ne veut pas dire que l'on compte éliminer les autres, mais simplement que l'on va veiller plus particulièrement sur son bon développement

Essences principales objectifs	Essences secondaires associées (part dans le mélange)	Surface		Optimum d'exploitabilité de l'essence principale		Age limite acceptable	Parcelles ou stations concernées
		ha	%	Age	Diamètre (cm)		
Hêtre	Erable sycomore, Fruitiers, Tilleul (40%)	46,6	20	100	65		BV, VNE, PN, VM
Hêtre	Chêne sessile						
Hêtre	Erable sycomore, Alisier torminal (35%)	123,0	53	110	60		PM, VMX
Hêtre	Alisiers, Charme, Tilleul (30%)	46,7	20	120	55-60		PX, VS, PMX, VMX
Chêne sessile	Hêtre, Fruitiers, Alisier torminal (35%)	12,4	5	180	65-70		PMA
Frêne	Aulne glutineux, Chêne pédonculé, Merisier (45%)	3,8	2	60	55		AFR, FEV, CFV
		232,5	100				

Diamètre d'exploitabilité en cm des tiges de belle qualité (plateaux calcaires de Lorraine) :

Essences	PMX	PM / VMX	PN / VM	PMA	VNE	BV	AFR
Hêtre		60	65	70	70	70	
Chêne sessile		50	65	70 à 85			
Frêne		45	50	60		65	60
Erable sycomore		55	60	60 à 75	65	70	60
Charme	40	40	45	50			
Fruitiers	40	40	50	60	50	55	
Aulne							45

4.3.2.2. Evolution souhaitée de la composition de la série

Les coupes (en dosant les essences), les plantations, les travaux dans les jeunes peuplements, font évoluer progressivement la composition globale. Le tableau suivant est indicatif : il traduit simplement l'évolution souhaitée.

Essences	Répartition des essences en % du couvert (au sein de la surface boisée)		
	actuelle	à l'issue de l'aménagement ¹	à long terme
Hêtre	33,9	34	44
Chêne	18,1	18	12
Feuillus précieux	13,5	18	23
Frêne	4,5	4,5	5
Autres feuillus	23,6	19,1	15
Résineux : Douglas	6,5	6,5	1
	100	100	100

L'évolution attendue de la composition en essences dépend fortement de la variabilité des conditions stationnelles : plateau et épaisseurs variables de limons, versants de toutes les expositions, fonds de vallon. Ainsi, on tirera parti du maximum de tiges, quelle que soit l'essence, pourvu qu'elle soit de bonne venue. L'idée générale est d'augmenter la place des feuillus précieux au détriment des feuillus divers moins rémunérateurs, tout en leur assurant une place conséquente pour la biodiversité et la stabilité des peuplements.

Par ailleurs, le Hêtre pourra prendre plus la place du Chêne, notamment pédonculé, là où les stations ne permettent pas d'obtenir du Chêne de qualité, sur les versants et les hauts de versants.

On gardera du Douglas à long terme à un très faible pourcentage, non pas dans un objectif de production, mais à titre esthétique. Il sera donc surtout maintenu sous forme de bouquets, en mélange avec les autres feuillus en place à ce moment-là.

4.3.3. Classement des unités de gestion (parcelles ou sous parcelles)

Les indices donnés aux sous-parcelles correspondent à leur classement. (voir paragraphe 0.4)

Groupe	Parcelles	Surface (ha)	Caractéristiques éventuelles
Jeunesse JEU	34j	2,18	
Sous-total JEU		2,18	
Amélioration 2 AMEL 2	45 24b 25b 27b 47b	9,72 0,54 0,61 0,95 3,29	Plantations résineuses
Sous-total AMEL2		15,11	
Amélioration 3 AMEL3	34c	2,28	
Sous-total AMEL3		2,28	

¹ chiffres de l'arrêté d'aménagement forestier

Groupe	Parcelles	Surface (ha)	Caractéristiques éventuelles
Reconstitution REC	10t	1,05	Zones rasées par la tempête, en cours de reconstitution
	11t	2,43	
	12t	1,45	
	13t	1,01	
	14t	0,67	
	15t	1,83	
	16t	1,55	
	17t	2,09	
	19t	0,62	
	1t	2,29	
	2t	4,08	
	33t	1,93	
	35t	1,95	
	36t	1,85	
	37t	4,66	
	3t	1,82	
	41t	0,83	
	42t	1,29	
	43t	0,19	
	44t	2,79	
	46t	4,97	
47t	2,02		
48t	3,75		
4t	3,2		
5t	1,98		
6t	2,31		
7t	2,62		
8t	1,23		
9t	0,85		
Sous-total REC		59,31	

Groupe	Parcelles	Surface (ha)	Caractéristiques éventuelles
Irrégulier 1 IRREG 1	49	9,16	
	50	5,03	
	51	9,35	
	41i	7,16	
	42i	6,62	
	43i	7,38	
	44i	6,4	
	46i	6,36	
	47i	3,87	
	48i	5,25	
Sous-total IRREG1		66,58	
Irrégulier 2 IRREG 2	18	2,67	Parcelles plus ou moins touchées par La tempête, arbres fragilisés Forte concurrence du taillis et sous-étage Sur les réserves
	20	3,83	
	21	2,79	
	22	3,03	
	23	3,57	
	24i	2,79	
	26	6,39	
	28	3,72	
	29	4,45	
	30	4,29	
	31	4,46	
	32	4,69	
	10i	2,15	
	11i	0,79	
	12i	1,57	
	13i	2,16	
	14i	2,89	
	15i	0,93	
	16i	1,45	
	17i	1,51	
	19i	3,16	
	1i	1,37	
	25i	2,7	
	27i	5,1	
	2i	0,67	
	33i	1,35	
	35i	0,81	
	36i	1,73	
	37i	2,08	
	3i	1,35	
4i	0,22		
5i	0,78		
6i	0,74		
7i	1,59		
8i	1,23		
9i	2,04		
Sous-total IRREG2		87,05	
Total		232,51	

4.3.4. Méthodes de contrôle

Dans le cas de futaie irrégulière, le suivi par surface n'est pas possible du fait du caractère diffus du renouvellement. On doit donc imaginer un autre type de contrôle. Ce dernier est généralement réalisé à posteriori et porte sur l'évolution du capital, de la composition, de la structure et éventuellement sur une estimation statistique par échantillonnage de l'installation et de la croissance de semis.

4.3.4.1.1. Evolution souhaitée de la structure et du capital

Les objectifs en structure et en surface terrière (G) totale sont détaillés pour les deux sous-groupes irréguliers, dans la mesure où ces valeurs sont actuellement assez éloignées les unes des autres (cf §1.5).

Rappel : le groupe Irrégulier 1 correspond au massif de St Germain, pour une surface de 66 ha et le groupe Irrégulier 2 comprend les peuplements encore debout du bois Guyot et de St Jean, pour une surface de 87 ha.

Groupe Irreg 1, G en m ² /ha	G actuel		G à moyen terme		G à long terme	
Perches et petits bois	0,5	3%	1,0	11%	3,4	20%
Bois moyens	7,1	71%	7,0	65%	7,0	40%
Gros bois et très gros bois	2,6	26%	3,6	24%	6,8	40%
Total (réserves)	10,0		11,6		17	
G Taillis	3,8		3,0		2	
G totale	13,8		14,6		19	

groupe Irreg 2, G en m ² /ha	G actuel		G à moyen terme		G à long terme	
Perches et petits bois	4,7	40%	4,0	28%	3,2	20%
Bois moyens	5,3	45%	7,1	50%	7,2	45%
Gros bois et très gros bois	1,8	15%	3,1	22%	5,6	35%
Total (réserves)	11,8		14,2		16	
G Taillis	7,8		5,0		3	
G totale	19,6		19,2		19	

Commentaires :

L'objectif de capital à long terme sur la forêt a été fixé dans un cadre de peuplements irréguliers à base de Hêtre.

Dans les deux groupes, les proportions actuelles de chaque catégorie de diamètre sont assez éloignées des objectifs à long terme : il faut essentiellement accroître la part de gros bois, dont les volumes sont normalement les plus rémunérateurs.

Dans le groupe Irrégulier 2, un travail conséquent devra être mené pour abaisser la surface terrière du taillis, actuellement assez élevée : cela permettra à la fois d'améliorer le développement des réserves, d'améliorer la qualité des perches et petits bois ainsi que d'assurer des volumes de bois de feu aux habitants de la commune.

Dans le groupe Irrégulier 1, la surface terrière moyenne actuelle est relativement faible, certaines placettes permanentes étant installées près de trouées. La part de perches et petits bois est actuellement insuffisante pour assurer un renouvellement correct de la futaie : la situation peut s'améliorer grâce à des prélèvements dans le taillis, grâce à des détourages ou bien grâce à des travaux permettant de dégager les gaules et perches. (cf. %5.2.2)

Enfin, lors des prochains martelages, il s'agira de se rapprocher au mieux du capital objectif. Pour cela, on cherchera à prélever moins que l'accroissement sur toute la forêt pour capitaliser : 66% dans le groupe 1, 50% dans le groupe 2.

NB : accroissement naturel estimé à 4,6 m³/ha/an selon l'IFN.

4.3.4.1.2. Suivi du renouvellement

En conversion en futaie irrégulière, il n'y a pas lieu de calculer de surface d'équilibre à régénérer. Aucun équilibre n'est recherché à l'échelle de la parcelle, il convient toutefois de rechercher le maintien d'un capital productif en gros bois et d'assurer le renouvellement progressif au niveau du groupe.

L'ouverture des peuplements suite aux futures coupes augmentera l'ensemencement généralisé sur la forêt et permettra de constituer le réservoir de semis nécessaires au renouvellement. Aujourd'hui, statistiquement sur le massif de St Germain, la régénération est présente sur 95% de la surface et acquise sur 46% de cette même surface (semis de plus de 50cm). Lors de la prochaine révision d'aménagement, il faudra s'assurer d'un **minimum de 20%** de surface régénérée et acquise sur l'ensemble de la forêt communale. Ce taux est déjà largement atteint aujourd'hui, avec les zones en reconstitution et les cônes de régénération installés dans les peuplements.

5. Programme d'actions

5.1. Dispositions concernant le foncier

Le périmètre et les limites de parcelles, par endroits bloqués suite à la tempête, seront remis en état, pour un montant total avoisinant 1 500 euros, soit 100 euros/an.

5.2. Programme d'actions relatif à la série unique

5.2.1. Opérations sylvicoles : coupes

5.2.1.1. Programme d'assiette des coupes

Toutes les coupes sont assises par contenance, avec possibilité volume indicative (VPR²).
 Tarif aménagement de la forêt : SR13

Les principes de l'aménagement précédent sont repris : des passages légers et fréquents pour améliorer la qualité des plus belles tiges et pour limiter les impacts paysagers des coupes.

Année	Sous_parcelles	Surface (ha)	VPR (m ³)	Année du dernier passage en coupe	Type de coupe
2007	18	2,67	53	1998	
	19i	3,16	63	1998	
	20	3,83	77	1998	
	21	2,79	56	1998	
	22	3,03	61	1998	
Total 2007		15,48	310		
2008	45	9,72	340	1997	Résineux
	47b	3,29	115		Résineux
	24b	0,54	19		Résineux
	25b	0,61	21		Résineux
	27b	0,95	33		Résineux
	46i	6,36	223	1993	
	50	5,03	176	1993	
	48i	5,25	184		
Total 2008		31,75	1 111		
2009	23	3,57	71		
	24i	2,79	56		
	25i	2,7	54		
	26	6,39	128		
	27i	5,1	102		
Total 2009		20,55	411		
2010	51	9,35	327	1998	
	44i	6,4	224	1995	
Total 2010		15,75	551		

² volume présumé réalisable

Année	Sous_parcelles	Surface (ha)	VPR (m3)	Année du dernier passage en coupe	Type de coupe
2011	1i	1,37	27	1995	
	2i	0,67	13	1995	
	3i	1,35	27	1995	
	4i	0,22	4	1995	
	5i	0,78	16		
	6i	0,74	15	1996	
	7i	1,59	32	1996	
	8i	1,23	25	1996	
	9i	2,04	41	1996	
	10i	2,15	43	1996	
	11i	0,79	16	1996	
	41i	7,16	251	1997	
	34c	2,28	80	1994	
Total 2011		22,37	589		
2012	28	3,72	74	2004	
	29	4,45	89	2004	
	30	4,29	86	2004	
	31	4,46	89	2004	
	32	4,69	94	2004	
	33i	1,35	27		
	35i	0,81	16	1994	
	36i	1,73	35		
	37i	2,08	42		
Total 2012		27,58	552		
2013	12i	1,57	31	1997	
	13i	2,16	43	1997	
	14i	2,89	58	1997	
	15i	0,93	19	1997	
	16i	1,45	29	1997	
	17i	1,51	30	1998	
	47i	3,87	135	1997	
	45	9,72	340	9.72	Résineux
	24b	0,54	19	0.54	Résineux
	25b	0,61	21	0.61	Résineux
	27b	0,95	33	0.95	Résineux
	47b	3,29	115	3.29	Résineux
	Total 2013		29,49	874	
2014	42i	6,62	232	2005	
	43i	7,38	258	2006	
	49	9,16	321	2006	
Total 2014		14	811		
2015	18	2,67	53	2007	
	19i	3,16	63	« »	
	20	3,83	77	« »	
	21	2,79	56	« »	
	22	3,03	61	« »	
Total 2015		15,48	310		
2016	50	5,03	176	2008	
	46i	6,36	223	« »	
	48i	5,25	184	« »	
Total 2016		16,64	582		
Année	Sous_parcelles	Surface (ha)	VPR (m3)	Année du dernier passage	Type de coupe

				en coupe	
2017	23	3,57	71	2009	
	24	2,79	56	« »	
	25i	2,7	54	« »	
	26	6,39	128	« »	
	27i	5,1	102	« »	
	34c	2,28	80	2011	
Total 2017		22,83	491		
2018	51	9,35	327	2010	
	44i	6,4	224	« »	
	45	9,72	340	2013	Résineux
	24b	0,54	19	« »	Résineux
	25b	0,61	21	« »	Résineux
	27b	0,95	33	« »	Résineux
47b	3,29	115	« »	Résineux	
Total 2018		30,86	1 080		
2019	1i	1,37	27	2011	
	2i	0,67	13	« »	
	3i	1,35	27	« »	
	4i	0,22	4	« »	
	5i	0,78	16	« »	
	6i	0,74	15	« »	
	7i	1,59	32	« »	
	8i	1,23	25	« »	
	9i	2,04	41	« »	
	10i	2,15	43	« »	
	11i	0,79	16	« »	
	41i	7,16	251	« »	
Total 2019		20,09	509		
2020	28	3,72	74	2012	
	29	4,45	89	« »	
	30	4,29	86	« »	
	31	4,46	89	« »	
	32	4,69	94	« »	
	33i	1,35	27	« »	
	35i	0,81	16	« »	
	36i	1,73	35	« »	
	37i	2,08	42	« »	
	Total 2020		27,58	552	
2021	49	9,16	321	2014	
	12i	1,57	31	2013	
	13i	2,16	43	« »	
	14i	2,89	58	« »	
	15i	0,93	19	« »	
	16i	1,45	29	« »	
	17i	1,51	30	« »	
47i	3,87	135	« »		
Total 2021		23,54	666		
TOTAL		343,15	9 399		

NB : pour les parcelles 41 à 51, l'année du dernier passage en coupe indiquée avant l'année 2000 n'est pas vérifiée. Il s'agit de l'année de passage prévue au PSG : nous avons fait l'hypothèse que ces années avaient été à peu près respectées pour programmer les nouveaux passages en coupes.

Groupe	rotation moyenne (années)	prélèvement moyen (m ³ /ha) ou (m ² /ha)
IRREG1	8	35
IRREG2	8	20
AMEL2	5	35
AMEL3	6	35

5.2.1.2. Règles de culture

Se référer principalement aux règles de gestion « peuplements irréguliers » de la typologie de peuplement Plateaux calcaires de Lorraine 2004.

Règles particulières de culture dans les groupes irréguliers :

- ⇒ Prélèvements prioritairement dans le taillis,
- ⇒ Récolte des bois mûrs de qualité déperissants,
- ⇒ Amélioration des bois moyens de qualité,
- ⇒ Effort de mise en valeur des perches et jeunes bois ainsi que des plus beaux brins de taillis,
- ⇒ Valorisation maximum du mélange d'essences actuel.

Sylviculture d'arbres : on doit récolter un arbre s'il n'a plus de valeur d'avenir et s'il ne valorise plus la place qu'il occupe. Un arbre à côté peut alors prendre la relève, ou bien des semis.

Règles particulières de culture dans le groupe reconstitution :

- ⇒ conserver impérativement l'abri existant (perches et arbres isolés) jusqu'à ce qu'il ait terminé son rôle éducatif auprès des semis (hauteur > 3m),
- ⇒ préserver les arbres de lisières le plus longtemps possible.

5.2.2. Opérations sylvicoles : travaux

5.2.2.1. Travaux liés à la tempête

Les priorités d'intervention sont données à titre indicatif.

Nettoyage des parcelles :

Le nettoyage des parcelles s'achève en 2005-2006 par l'ouverture de cloisonnements dans les parcelles, pour pénétrer correctement dans toutes les trouées.

Répartition des parcelles à reconstituer :

Sur toute la surface du groupe de reconstitution, il faut prévoir deux passages en dégagements de semis et deux entretiens de cloisonnements, en plus du premier passage qui a eu lieu en 2005 et 2006. Ces dégagements devront maîtriser la concurrence de la clématite, parfois très vigoureuse, et préserver, voire augmenter, la diversité des semis. Une taille de formation sur les feuillus précieux de qualité est préconisée, toujours pour augmenter le potentiel de tiges de grande qualité, les plus rémunératrices dans le futur.

Le montant total de ces travaux est estimé à 53 380 €, soit 900€/ha, soit 3 559 €/an.

5.2.2.2. Travaux non liés à la tempête

Cf. normes de travaux sylvicoles régionales.

Travaux sylvicoles d'amélioration (groupe de jeunesse) :

Descriptif	Parcelles	Surface totale (ha)	Prix unitaire (€/ha)	Coût total (€)
1 entretien de cloisonnement, 1 nettoyage	34j	1,61	900	1 449
Moyenne annuelle				97

Visite des parcelles du groupe irrégulier en prévision de travaux :

Année	Parcelles concernées
2011	18 à 22
2012	46, 48, 50
2013	23 à 27
2014	41, 44, 51
2015	1 à 11, 34
2016	28 à 32
2017	12 à 17, 47, 49
2018	42, 43

Le tableau ci-dessus définit le programme de visite des parcelles où des travaux sont susceptibles d'être nécessaires, généralement 3-4 ans après une coupe. Ces travaux ne sont pas systématiques et leur programmation doit s'analyser au cas par cas.

Nature des travaux dans le groupe irrégulier :

Un ensemencement généralisé existe déjà dans les bouquets du groupe irrégulier : le réservoir de semis nécessaires au renouvellement est en grande partie d'ores et déjà constitué. Un travail léger faveur des semis peut donc être judicieux, en particulier pour préserver la biodiversité existante. Il s'agira bien de **travaux très extensifs** : dégagements des feuillus précieux et des Chênes, recépage des feuillus précieux, tailles de formation et élagages sur les feuillus précieux chaque fois que nécessaire, ... Il doit être bien clair lors des travaux que la présence de semis n'implique pas de travail à leur avantage si les tiges qui les concurrencent ne sont pas arrivées à maturité.

Lors des passages, des travaux pourront être effectués au profit des gaules et des perches, pour leur assurer un bon développement en vue du passage à la futaie.

Ces travaux peuvent s'évaluer à environ 100 euros/ha/passage sur ha, d'où un total de 15 400 euros sur l'aménagement, soit 1 024 euros/an. Il s'agit ici d'un montant maximal, en considérant que toutes les parcelles en irrégulier nécessiteront ce type de travaux : cela ne sera vraisemblablement pas le cas.

Le montant total des travaux sylvicoles envisagés durant l'aménagement s'élève donc à 70 190 euros, soit 4 680 euros/an.
--

5.2.3. Gestion de l'équilibre faune/flore - Chasse et pêche

Les populations de grand gibier, et en particulier de chevreuil, doivent être suivies attentivement : en effet, une sur-abondance de chevreuil mettrait en péril non pas la régénération naturelle, mais la diversité des essences qui la compose. Actuellement, cette diversité est élevée, il s'agit de la maintenir.

Le plan de chasse du chevreuil devrait continuer d'être augmenté encore les années qui viennent, en corrélation avec une surveillance des zones en reconstitution.

5.2.4. Gestion des habitats naturels remarquables

La forêt communale se distingue avec trois types d'habitats naturels remarquables :

- * milieux humides : aulnaie-frênaie et rives de l'Esch
- * vallons froids, milieux « montagnards » : vallon de St Jean
- * forêt sur affleurements rocheux

On rappelle ci-dessous les principales mesures à mettre en œuvre pour les préserver, sachant que le traitement de la forêt en irrégulier va maintenir un couvert permanent et donc répondre à la plupart de ces préconisations.

Sources de ces orientations : document préparatoire à la rédaction du doc ob NATURA 2000 et recommandations du Conseil Général 54 pour l'ENS.

Cours d'eau, ripisylve, prairies bordant l'Esch

Lutter contre la fermeture du milieu

Lutter contre l'érosion des berges

Envisager chaque fois que possible un débardage sur les versants vers le plateau et non pas vers le fond de vallon

Dans les zones sensibles, débarder autant que possible par temps sec et hors saison de végétation

Forêts :

Maintenir les forêts actuelles de feuillus

Limiter les traitements chimiques

Favoriser les divers stades de vieillissement de la forêt

Favoriser des peuplements de structure irrégulière, favorables à l'avifaune, aux chauves-souris.

Préserver les espèces remarquables de fond de vallon : gagée jaune, lathrée écailleuse, aconit tue-loup, nivéole et les espèces remarquables à caractère montagnard : dentaire pennée, scolopendre, actée en épi

Assurer la protection des lieux de reproduction de la salamandre dans le vallon au Nord de St Jean

=> à définir avec l'appui du PNRL, dans le cadre de la rédaction du document d'objectifs NATURA 2000 de la Vallée de l'Esch.

Tillaie-Erable sur affleurements rocheux :

Maintenir le mélange caractéristique d'essences spontanées : Tilleuls, Erables, Orme, Frêne.

Pas de création de cloisonnements, ni de passages d'engins qui détruiraient les stations à scolopendre

5.2.5. Autres opérations en faveur du maintien de la biodiversité

Les opérations suivantes qui sont préconisées ont toutes un intérêt financier pour le propriétaire.

La diversité des essences est une première mesure favorisant la biodiversité.

Dans le cadre de la protection des sols, il est indispensable d'installer un réseau de cloisonnement d'exploitation permanent et bien matérialisé sur tous les sols fragiles.

Les contraintes réglementaires en matière de protection des captages d'eau seront respectées. Le gestionnaire devra porter une attention particulière à la protection des berges et des lits des cours d'eau en évitant les passages des engins forestiers et les dépôts des rémanents d'exploitation.

Exception faite des cas de risque sanitaire pour les résineux³ ou de danger pour les passants, il sera utile de conserver des arbres creux, troués ou morts en faveur des pics, autres oiseaux, chauves-souris, et plus généralement de la petite faune et de la flore (lichens, champignons vivant sur les bois morts, mousses...). Ces arbres pourront être nettement matérialisés (peinture, rubans...).

On ne cherchera pas systématiquement à regarnir les plantations ni compléter les régénérations naturelles, sauf nécessité liée à l'obtention de subventions.

Les arbustes et le sous-étage en général seront maîtrisés, notamment en évitant les densités trop importantes du peuplement principal et en soignant le martelage et l'exploitation.

Le lierre ne doit pas être éliminé. Non seulement il n'étouffe pas les arbres (sauf arbres peu vigoureux et déjà dépérissants), mais il a un rôle important dans l'équilibre biologique général de la forêt. C'est aussi la dernière plante à fleurir en saison, utile aux abeilles et aux oiseaux disperseurs de graines.

Plus généralement parlant, une bonne adaptation des essences aux stations, une sylviculture dynamique favorisant une bonne forme des arbres et fournissant de la lumière au sous-étage, ainsi que le mélange des essences garantiront une meilleure stabilité physique et écologique de la forêt.

³ Les résineux dont l'écorce n'existe plus ne présentent pas de risque

5.2.6. Dispositions en faveur des paysages et du site classé

En application de la *loi du 2 mai 1930* relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, l'inscription entraîne, sur les terrains compris dans les limites fixées par l'arrêté, l'obligation pour les intéressés de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'exploitation courante dans les fonds ruraux, et d'entretien normal en ce qui concerne les constructions, sans avoir avisé, quatre mois à l'avance, l'administration de leur intention. Une simple déclaration préalable suffit dans le cas d'un site inscrit. Une autorisation est nécessaire dans le cas d'un site classé.

Selon la *loi du 31 décembre 1913* sur les monuments historiques, toute modification (construction, restauration, destruction...) effectuée dans le champ de visibilité du monument doit obtenir l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Est considéré dans le champ de visibilité du monument tout autre immeuble visible de celui-ci ou en même temps que lui et ce dans un rayon de 500 mètres. Par ailleurs, afin d'éviter les déclarations ou demandes d'autorisation ponctuelles, les projets d'aménagement situés dans des sites classés ou inscrits ou dans la zone de 500 mètres autour d'un monument historique devront être établis en concertation avec l'autorité administrative concernée. (Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages ou l'Architecte des Bâtiments de France via la DIREN). C'est pourquoi l'aménagement sera aussi transmis pour approbation à la DIREN, concernant les parcelles 47 et 48 tout particulièrement.

Au-delà de ces mesures réglementaires, le choix d'une gestion en irrégulier par pied d'arbres ou par bouquets permettra de maintenir un couvert boisé en permanence sur la forêt, ce qui devrait suffire à préserver les motifs du classement de ce site de l'Esch.

En effet, il n'y aura pas de coupe rase volontaire, que ce soit sur les plateaux, dans les versants ou aux alentours du château de Pierrefort

Aucune coupe rase n'est prévue non plus dans les résineux (Douglas) : des éclaircies progressives sont programmées, avec l'objectif de favoriser l'installation d'essences feuillues et de faire disparaître les résineux, qui ne sont pas des essences indigènes adaptées aux stations.

5.2.7. Dispositions en faveur des vestiges archéologiques

L'ensemble des travaux d'aménagement entraînant des terrassements (création de routes, de places de retournement, de poses de réseaux, etc) dans les environs des sites archéologiques devront être soumis pour avis au Service régional de l'Archéologie.

Notamment au niveau de l'éperon barré de St Jean, il faudra veiller à ce que le fossé et le rempart ne soient pas être altérés par des travaux de terrassement. L'exploitation devra se faire de préférence par sol gelé ou par temps sec.

Par ailleurs, toute découverte de quelque ordre qu'elle soit (vestige, structure, objet, monnaie..) doit être signalée immédiatement au Service Régional de l'Archéologie de Lorraine soit directement, soit par l'intermédiaire de la Mairie et de la Préfecture, en application des articles L 531-14 à L531-16 du Code du Patrimoine.

5.2.8. Dispositions en faveur de l'accueil du public

Le GR5 traverse peu la forêt communale : il longe les parcelles 31, 32, 26, 27, 22 et il traverse les parcelles 50, 51 et 42. Au moment des martelages dans ces parcelles, il faudra veiller plus particulièrement à marteler les arbres dangereux à proximité de ce GR.

Au niveau du gouffre de la Grimo-Santé, pour limiter les risques dont la commune pourrait être tenue pour responsable, il serait opportun d'en protéger l'accès avec une main courante et d'installer un panneau d'avertissement.

5.3. Autres dispositions générales

néant

6. Bilan économique et financier

Le bilan économique et financier est bien entendu indicatif : non seulement il s'agit de moyennes annuelles, mais il n'est pas possible de prévoir l'évolution des cours des bois...

Son principal intérêt est néanmoins de mettre en regard l'importance des travaux par rapport aux recettes escomptées.

NB : toutes les valeurs sont exprimées en euros constants 2005.

6.1. Récoltes

(Cf. fiche "prévisions de récoltes" - X100)

Commentaire : Les nouvelles prévisions atteignent 626 m³/an, contre 600 m³/an précédemment. Il ne faut pas comparer directement ces deux chiffres, puisqu'ils renvoient à des surfaces différentes (236ha et 140ha).

Les prélèvements à l'hectare sont en réalité inférieurs pour le présent aménagement, dans l'optique de re-capitaliser la forêt suite aux dégâts de la tempête de 1999 : le prélèvement prévu n'atteint que 2,9 m³/ha/an, contre un accroissement naturel estimé à 4,6 m³/ha/an par l'IFN (1994).

6.2. Recettes

(Cf. fiche "recettes" - X101)

Commentaire : les recettes bois précédentes avoisinaient 20 000€/an, pour des recettes totales de 22 000€/an. Ces recettes représentent le double de ce qui était prévu en 1993 : parmi les raisons possibles, on peut citer un marché du bois particulièrement favorable dans les années 1990, et un mode de vente réel en régie au lieu de la vente sur pied prévue dans le bilan.

Pour les 15 prochaines années, les prévisions de recettes bois s'élèveraient à 7 270 €/an, avec des hypothèses de prix assez basses pour le Hêtre et moyennes pour le Chêne (qualité moyenne), et surtout, un volume de récoltes relativement faible (2,9 m³/ha/an).

6.3. Dépenses

(Cf. fiche "dépenses pour travaux" - X103)

Commentaire : les dépenses totales passées atteignaient en moyenne 2 000 €/an.

Durant les 15 ans à venir, il faudra assurer des travaux de valorisation des semis naturels dans les zones à reconstituer : cela occasionne donc un nouveau type de dépenses, représentant un investissement annuel de 3 560 €. Par ailleurs, il faudra prévoir des travaux dans les bouquets en irrégulier pour valoriser les plus belles tiges et assurer un réservoir de semis de qualité. Des visites sont programmées, mais elles ne donneront pas forcément toutes lieu à des travaux : le montant maximum à prévoir s'élève donc à 15 400 €, soit 1 024 €/an sur les quinze ans.

Une somme moyenne de 2 000 €/an a été prévue pour des exploitations en régie, sachant qu'il s'agit du mode de vente privilégié par la commune.

Le total des dépenses annuelles prévisionnelles (frais de garderie inclus) s'élèverait ainsi à 7 751 €/an.

6.4. Bilan passe et futur

(Cf. fiche "bilan financier" - X105)

Commentaire et conclusion : le bilan passé était positif avec 109 €/ha/an. Le bilan à venir sera positif aussi, mais beaucoup moins a priori, à 14 €/ha/an : les volumes prélevés sont du même ordre, mais avec beaucoup de Hêtre qui n'est pas rémunérateur en ce moment et beaucoup de volume de faible qualité (chauffage et trituration).

Le bilan pourra s'améliorer grâce aux aides à la reconstitution des zones rasées (dossiers acceptés en 2005), à 47 €/ha/an .

Aides à la conversion en irrégulier : hypothèse d'une surface éligible égale à 20% de la surface du groupe irrégulier.

Cet aménagement forestier a été élaboré et rédigé par :

Aude TESSIER
Ingénieur Forestier, Responsable Aménagements Agence 54Nord

en collaboration avec :

François PETITGAND	Agent patrimonial, triage de Fey en Haye
Philippe PERNODET	Technicien, responsable de l'UT de la Woëvre

ainsi que Jean-Philippe TRAMONTIN et Pierre MESSAGER pour la réalisation des cartes

À Velaine, le 04 aout 2006.

Contrôlé par Dominique MESSANT,
Responsable aménagement de la Direction Territoriale Lorraine,
à Nancy, le